**Étapes à suivre pour faire une demande de la Carte accompagnement loisir**

1. **Vous rendre au** [**www.carteloisir.ca**](http://www.carteloisir.ca)

Trois sections s’offrent à vous :

1. Découvrir les endroits qui acceptent la carte
2. Utilisateurs
3. Organisations partenaires

Vous devez cliquer sur **VOIR LA SECTION** de l’onglet **UTILISATEURS**

1. **Critères d’admissibilité**
2. Être une personne handicapée, c’est-à-dire, toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l’accomplissement d’activités courantes
3. Être âgé de 5 ans et plus
4. Avoir besoin de l’aide d’une personne accompagnatrice lors de la réalisation d’une activité de loisir, culturelle ou touristique pour au moins une des raisons suivantes : s’alimenter, se déplacer, communiquer, réaliser ses soins personnels, s’orienter, assurer le déroulement sécuritaire de l’activité.

Si vous répondez aux critères d’admissibilité, il y a deux façons de faire votre demande, selon votre situation. Veuillez lire attentivement les deux situations suivantes.

1. **Votre situation**

**Situation 1** : ****Vous êtes prestataire de l’un des programmes gouvernementaux ou vous êtes détenteur de l’une des cartes d’accompagnement** reconnues**. Voir la liste des documents****

****acceptés ci-dessous :****

- Programme d’allocation pour des besoins particuliers (adulte) (MEES) – Aide financière aux études

- Supplément pour enfant handicapé (Retraite Québec)

- Avis de l’Allocation canadienne pour enfants (Agence du revenu du Canada)

- Avis de cotisation pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques (Revenu Québec)

- Crédit d’impôt pour personne handicapée (Agence du Revenu du Canada) via mondossier.ca

- La carte québécoise à l’accompagnement en transport interurbain par autocar (Fédération des

 transporteurs par autobus)

- La carte d’accompagnement de la Société de transport de Montréal (Société de transport de Montréal)

- La carte d’identité INCA

**Situation 2** : ****Vous répondez aux critères pour obtenir la CAL, mais vous n’êtes pas admissible à l’un des programmes mentionnés dans la situation 1. Un professionnel de la santé devra attester votre formulaire de demande. Voir liste ci-dessous :****

* Audiologiste
* Éducateur spécialisé
* Ergothérapeute
* Infirmier
* Inhalothérapeute
* Médecin généraliste (omnipraticien)
* Médecin spécialiste (cardiologue, pneumologue, neurologue, psychiatre, ophtalmologiste, etc.)
* Optométriste
* Orthophoniste
* Physiothérapeute
* Psychoéducateur
* Psychologue
* Spécialiste en réadaptation en déficience visuelle
* Spécialiste en orientation et mobilité
* Travailleur social
* Thérapeute en réadaptation physique
1. **Dans les deux situations, une photo est demandée. Voici les critères :**
* Format obligatoire : JPEG
* Dimensions minimales de l'image : 300 pixels (largeur) par 300 pixels (hauteur)
* Une photo de type passeport est exigée (des épaules jusqu’à la tête, visage centré)
* La photo doit avoir été prise au cours des six (6) derniers mois
* La photo doit être claire (visage dégagé, aucun reflet dans les lunettes, aucun couvre-chef, aucun contre-jour)
* Les photos en noir et blanc ou en couleur sont acceptées
* Les photos prises avec un cellulaire sont acceptées (des épaules à la tête), si envoi fait par courriel

**Vous pouvez faire votre demande en ligne ou imprimer le formulaire et le faire parvenir par courriel ou par la poste. Si vous imprimez le formulaire, acheminez vos documents et votre photo à l’AQLPH.**

**Par courriel :** cal@aqlph.qc.ca

**Par la poste :** AQLPH – CAL

858, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 5J1

Pour toute information vous pouvez contacter ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE au 450 771-0707 ou l’AQLPH au 1 833 693-2253.